



Année scolaire : 2022-2023

Bosch i Gimpera 6-10

08034 Barcelone

N° d'identification : G08460222

N° de Séance : 3

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

DU 2 FÉVRIER 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 2 FÉVRIER 2023

La séance est ouverte à 17h50

Le proviseur constate que le quorum est atteint avec 20 présents sur 24 voix délibératives, le Conseil peut donc valablement siéger. Le secrétariat de séance est assuré par Ruben Fernandez et Daniel Diogène, élèves.

Adoption du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2022

- **Vote** : le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2022 est adopté à l'unanimité

Compte-rendu du conseil pédagogique.

M. Moysan demande qui va enseigner le BFI et M. le proviseur explique que pour la rentrée prochaine les cours pourraient être assurés mais pour les années à venir, en fonction des postes libérés, on pourrait aussi imaginer un recrutement sur profil pour les postes du BFI.

Maquette du calendrier scolaire 2023/2024

M. le proviseur expose le dispositif : une circulaire de l'AEFE définit le cadre général des calendriers, avec des rythmes scolaires très différents en fonction des situations locales. Chaque pays apporte des indications, comme des jours fériés du pays, des traditions culturelles ou d'autres facteurs, afin de s'adapter au rythme local. Le calendrier doit aussi

être en conformité avec le cadre français. Le calendrier est donc établi en établissement, puis validé par le poste diplomatique, et enfin par l'AEFE.

Le choix de 2 jours de pré-rentrée et de vacances concentrées a été fait. Cependant il existe une difficulté pour l'année prochaine : les vacances de printemps, calées sur le week-end de Pâques, sont précoces, et de ce fait le 3^{ème} trimestre dure longtemps. Le total imposé des jours travaillés est contraignant.

→ Échanges avec représentants des parents et représentant-es des professeur-es:

Les enseignant-es remercient pour les 2 jours de pré-rentrée et le déplacement du pont de mai qui permet d'équilibrer la dernière période. Cependant, d'une part ils soulignent les extrêmes chaleurs en été. D'autre part, ils regrettent la contrainte du nombre de jours imposés, qui restreint la durée des vacances de la Toussaint. Ils ajoutent aussi que les heures de travail sont normalement autour des 865 heures mais qu'ils sont à 911h sans enlever ce jour.

Le proviseur explique que l'option choisie est le meilleur compromis, avec la suppression d'un jour de vacances à la Toussaint (25/10/2023) pour permettre les 2 jours de pré-rentrée.

➤ **Vote** : 13 voix pour, 4 abstentions et 3 voix contre

Le calendrier officiel sera communiqué dès validation par l'AEFE.

Projet d'établissement

D'une façon générale, les 4 groupes de travail établis sont bien en fonctionnement et les contributions sont positives. Un conseil d'établissement avait été prévu pour fin mars mais l'AEFE oblige à le déplacer du fait de réunions statutaires concernant tous les conseillers consulaires : il aura donc lieu au retour des vacances d'avril et traitera du compte financier et de la préparation de rentrée.

Le projet d'établissement sera abordé au conseil d'établissement de juin.

La deuxième journée de travail était prévue le 26 mars mais au même moment se déroulera la semaine de la littérature jeunesse. La deuxième séance de travail sera donc déplacée au mercredi 3 mai ou bien au mercredi 10 mai.

Le bac français international (BFI) a finalement été validé officiellement pour le LFB dès la rentrée de septembre 2023. Cela va induire des actions d'information et de formation dans les semaines et les mois à venir. En plus du BFI, le LFB proposera une section européenne espagnole et une section européenne anglaise. Fin avril aura lieu une manifestation officielle de lancement du BFI au LFB (avec des interventions de haut niveau) pour communiquer sur l'ouverture. Le BFI est la façon de valider une formation de type internationale dans le cadre des programmes de l'Éducation nationale française, et au sein d'un établissement public (EGD).

La communication du LFB intégrera désormais les éléments liés au BFI et aux sections internationales, s'agissant d'un argument fort pour dynamiser les inscriptions, notamment en maternelle.

Il est rappelé que le suivi de l'apprentissage des langues en maternelle, se fait à travers un carnet de suivi.

Le proviseur rappelle la distinction entre le BFI, l'OIB et l'IB (marque privée). La politique des langues est un des axes forts de l'enseignement français à l'étranger (EFE). M. MOYSAN indique la notion d'EFE n'existe pas et que l'AEFE gère l'ensemble des établissements français à l'étranger.

M. PELLETANT souligne que l'AEFE est certes l'opérateur public de l'Etat français qui coordonne le réseau des établissements français à l'étranger, mais qu'il existe par ailleurs d'autres opérateurs associatifs ou privés qui gèrent également des établissements français à l'étranger (MLF, OSUI, ODYSSEE) qui sont soit conventionnés soit partenaires de l'AEFE. Le terme EFE désigne ainsi l'ensemble des établissements français à l'étranger sans distinction de statuts, ainsi que les dispositifs d'apprentissage du français (FLAM, etc...).

Voyages scolaires

Voyage n°13 « Pyrénées ariégeoises » (CM2) → Modification : voyageront 2 classes au lieu d'une seule

- **Vote** : accepté à l'unanimité.

Voyage n°18 « Copenhague » (1^{ère} HLP) → Modification : augmentation du coût par élève (550 € au lieu de 500 €) - hausse des prix des billets d'avion)

- **Vote** : accepté à l'unanimité.

Voyage n°21 « Escalade » (Lisbonne AS) → Modification : augmentation du nombre d'élèves

- **Vote** : accepté à l'unanimité.

Voyage n°23 « Classe transplantée à El Collé » (nouveau) → découverte de l'environnement et activités d'adaptation au milieu. 2 classes de CM1 avec un coût total de 13 200 euros et 220 € par élève.

- **Vote** : accepté à l'unanimité.

M. le Secrétaire général ajoute qu'il est fort probable que d'autres votes de « modification » soient nécessaires dans les futures séances à cause des constantes fluctuations des prix pour les transports.

Questions diverses

- AFT et travaux

Concernant l'AFT de 2M €, inscrite au BI 2023, elle permet à l'établissement de bénéficier d'un apport financier, mais qui doit être utilisé dans l'année du versement (2023). Cette avance devra être remboursée par l'AEFE dans un délai court (environ 3 ans) à l'Agence France Trésor (opérateur qui gère la dette et la trésorerie de l'Etat). Alors que le LFB pourra la rembourser à l'AEFE sur une durée plus longue (entre 5 et 8 ans) afin de « lisser » ce remboursement dans le temps et limiter l'impact sur la trésorerie des établissements. Cette AFT avait été accordée dans le cadre du projet immobilier du LFB (gymnase/restauration). Cependant, les démarches administratives tardent à se concrétiser (problème avec le sous-traitant cuisiniste). Cependant, la possibilité de commencer les travaux du gymnase cette année (2023) est envisageable, car il s'agit d'une rénovation et non d'une construction (autorisation moins contraignante à obtenir). Le projet immobilier du LFB sera voté lors du prochain CA de l'AEFE (mars) après sa validation en CIME (Commission Interministérielle pour les opérations immobilières de l'État à l'étranger).

- Carte des emplois

M. Mathis s'interroge sur les évolutions éventuelles de la carte des emplois, et souhaite savoir si tous les postes vacants ou susceptibles de l'être, ont bien été déclarés en vue de la commission paritaire de début mars. M. le proviseur est un peu étonné de la question car il n'a pas connaissance de situation problématique, il demande donc si la question posée cache une problématique qu'il ignorerait. Pour l'instant, tous les postes vacants ont été signalés et des candidatures ont été reçues sur chacun des profils annoncés. A ce stade de l'année, il n'y a aucune raison que cela ait des conséquences en termes de suppression de postes de détachés.

- Les toutes petites sections en maternelle (TPS)

L'équipe de maternelle interpelle au sujet des "toutes petites sections" (TPS). Les classes de petite section (PS) ne voient pas leurs effectifs augmenter et les collègues craignent donc des fermetures de classes qui pourraient impliquer des suppressions de postes. Une idée de classe de "toute petite section" (TPS) est présentée par Mme Ducruet, avec plusieurs arguments techniques et pédagogiques. M. le proviseur indique que l'argument pédagogique (donner un an de plus pour acquérir les premières bases linguistiques en français pour des enfants qui grandissent dans un environnement non francophone) lui paraît le seul réellement significatif – mais suffisamment significatif pour envisager la faisabilité d'une telle ouverture. Il indique que les données matérielles et RH soulignées par Mme Ducruet sont certes nécessaires, mais que dans un premier temps, c'est davantage l'aspect administratif réglementaire qu'il convient de consolider. Le directeur de la maternelle et la directrice des études espagnoles sont chargés de suivre ce dossier, pour une éventuelle ouverture à la rentrée 2023.

L'ouverture de classe mixte TPS/PS semble l'option la plus pertinente.

- Point sur les demandes d'inscription pour la prochaine rentrée scolaire

Les parents d'élèves demandent l'état des inscriptions pour la prochaine année scolaire :

En maternelle, les chiffres sont un peu meilleurs que l'année précédente, mais pas de façon très significative.

En élémentaire les chiffres sont stables, sauf en CP où l'on constate, à ce stade, une baisse

Pour le collège, il va y avoir une liste d'attente pour les 4^{ème} et pour les 3^{ème} .
Le lycée restera stable, il y a davantage de souplesse.

Suite à cette question, Mme Soulat demande si la 31^{ème} division sera conservée en élémentaire. Le proviseur lui répond qu'il faut rester pragmatique et que la structure des classes évoluera en fonction des effectifs réels, pas par principe.

- Organisation des enseignements de langue au primaire

Mme Soulat pose une question concernant les professeurs d'espagnol et catalan : pourquoi un professeur de catalan ne peut pas enseigner l'espagnol au même groupe ?

Mme Crespo répond que la doctrine « 1 référent = 1 langue » a été imposée par l'inspection pédagogique française (IEN) il y a quelques années déjà. Mais elle-même ne serait pas forcément contre le cumul des deux langues qui peut très bien se gérer pédagogiquement, surtout dans le contexte linguistique de Barcelone. Mme Soulat ajoute que pour l'élémentaire ceci est logique mais pour les petits 1 enseignant pour 2 langues ne causerait aucun problème. Monsieur le proviseur indique qu'il saisira l'IEN de cette problématique.

Les représentants des enseignants en contrat local demandent si les nouveaux parcours linguistiques viseront un statut des langues plus en accord avec le contexte local et une valorisation des enseignements de Littérature en Espagnol et en Catalan; notamment Mme Ferrer demande de ne pas présenter comme optionnelle l'étude du catalan dans aucun parcours. M. Bastianelli répond qu'on ne peut pas rendre cet enseignement obligatoire dans tous les cas et qu'il convient de respecter les dispositions réglementaires en vigueur.

- Sécurisation de l'espace de rangement pour les vélos et les trottinettes

Des cas de vol ont été constatés, causés notamment à chaque fois par des utilisateurs qui avaient laissé la porte d'accès ouverte (ou qui avaient bloqué la porte en position ouverte pour se faciliter la sortie). Une sensibilisation de la communauté scolaire sera faite. Par ailleurs, les vigiles de la loge ont aussi été prévenus, et sont désormais vigilants – mais il faut mesurer qu'ils gèrent aussi toutes les entrées et sorties de l'établissement et ne peuvent pas toujours avoir un œil sur les écrans de caméras (le parking est couvert par une caméra).

- Point sur le fonctionnement de la restauration (mode d'accès par carte)

Il a été décidé de différer la mise en place des tourniquets et cartes magnétiques car le changement d'outil potentiel qui permettrait cette évolution, nécessite encore une étude plus précise. Néanmoins, le souhait est de pouvoir faire des tests avant la fin de l'année scolaire et viser désormais une installation pour la rentrée de septembre 2023.

Concernant les questions sur la qualité actuelle des repas, jugée à la baisse, M. Pelletant confirme que la relation avec le prestataire actuel n'est pas idéale et qu'une réunion avec les directeurs nationaux est envisagée dans les prochaines semaines.

- Les chiens dans l'enceinte de l'établissement ne sont pas autorisés. Le rappel sera fait aux parents concernés (entrée de l'élémentaire).
- Information sur le programme ADN AEF

Mme Lammaallam présente le programme ADN et son fonctionnement. Elle souligne le grand succès rencontré au LFB qui dispose du plus grand contingent d'élèves : 41 élèves sont concernés (pour 65 candidatures) et les échanges vont avoir lieu avec des établissements très variés, tout autour de la planète. Elle souligne que le LFB accompagne résolument cette politique d'ouverture internationale. Les dossiers sont retenus principalement au regard de la situation pédagogique de l'élève. Les échanges durent entre 4 à 8 semaines

- Période de révision des élèves de terminale pour les EDS

Le CVL fait une demande formelle pour que les élèves de terminale soient dispensés de cours une semaine à l'avance, en raison des révisions du Bac.

Les professeurs et la direction notent la demande et indiquent que cela difficile à mettre en œuvre : certains enseignants ont planifié le déroulement du programme jusqu'aux dernières séances ; les heures de cours du tronc commun sont importantes pour le contrôle continu et qu'elles vont être déjà impactées par les épreuves de spécialité EDS et par les épreuves expérimentales ECE. Ainsi, trop d'heures seraient banalisées. M. le proviseur explique qu'il regardera les possibilités qui s'offrent à nous.

- Classe d'accueil espagnol en CP

Mme Soulat fait part de l'inquiétude des collègues concernant les effectifs en classe d'accueil espagnol pour l'année prochaine, dans la mesure où il existe déjà des groupes de 20 élèves cette année. M le directeur indique que les groupes seront établis en préparation de rentrée en fonction des effectifs pour garder le cadre approprié à des groupes de débutants.

- Moyennes sur les bulletins scolaires

En marge de la réflexion sur le projet d'établissement et notamment dans le cadre de la réflexion sur le bien-être, les moyennes de classe et les moyennes la plus haute/la plus basse n'étaient plus affichées dans les bulletins scolaires. L'idée était de ne pas créer de pression supplémentaire aux élèves, notamment au collège, et de les amener à s'intéresser davantage à ce qu'elles ou eux avaient compris, et non pas aux résultats des autres. Cependant, le logiciel ne permet pas de différencier les élèves du collège et les élèves du lycée. Les moyennes ont donc été remises à l'initial pour parcoursup. Mais une demande d'amélioration a été faite à Index éducation, le fournisseur de Pronote.

M. le proviseur clôture la séance en donnant lecture du poème "L'homme et la mer" de Baudelaire.

La séance est close à 20h30

Le secrétaire de séance
Daniel Diogène Varona

Le proviseur
Jean Bastianelli